



POLITIQUE D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES (PUDP) COGELEC - Responsable du traitement

1. Définitions

COGELEC : désigne le groupe COGELEC comprenant les sociétés COGELEC (ci-après « COGELEC FRANCE »), INTRATONE UK, INTRATONE GMBH et INTRATONE BV.

Données ou **Données Personnelles** : désignent des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une Personne Concernée.

Personnes Concernées : désignent les personnes physiques désignées à l'article 4.3 de la PUDP et dont COGELEC traite les Données.

Responsable du Traitement : désigne la personne (physique ou morale) qui décide pourquoi le Traitement est mis en place (ses *finalités*) et comment (ses *moyens*).

Traitement : désigne un ensemble d'opérations faites sur des Données (ex. collecte, accès, consultation, utilisation, conservation, suppression...).

2. Introduction

COGELEC est un fabricant français d'interphones téléphoniques et de solutions de contrôle d'accès, présent dans plusieurs pays en Europe.

Sa société mère, COGELEC FRANCE, est basée à Mortagne-sur-Sèvre (85). COGELEC comprend également des filiales au Royaume-Uni (INTRATONE UK), en Allemagne (INTRATONE GMBH) et au Benelux dont le siège est aux Pays-Bas (INTRATONE BV).

COGELEC commercialise ses produits et solutions principalement auprès de bailleurs sociaux, syndicats, distributeurs et installateurs qui souhaitent mettre en place des systèmes de contrôle d'accès pour le secteur résidentiel. Elle les commercialise également dans le secteur tertiaire, auprès d'entreprises et collectivités cherchant à sécuriser l'accès à leurs locaux.

COGELEC traite des Données Personnelles dans ce cadre et a à cœur d'assurer leur confidentialité pour respecter la vie privée des Personnes Concernées. Elle prend notamment les engagements suivants :

- COGELEC adresse des communications commerciales uniquement si la Personne Concernée en a fait la demande ou ne s'y est pas opposée.
- COGELEC ne vend pas les Données des Personnes Concernées.
- COGELEC assure la sécurité des Données Personnelles conformément aux recommandations des autorités compétentes sur ces sujets, notamment la [CNIL](#) et l'[ANSSI](#) en France.
- COGELEC anticipe et prend en compte le sujet de la protection des données dès la conception de ses produits et services informatiques destinés à traiter des Données Personnelles.
- COGELEC facilite l'exercice des droits des Personnes Concernées sur leurs Données.

3. Présentation de la PUDP

3.1. Objectifs

La PUDP a pour objectif de formaliser les engagements et mesures prises par le groupe COGELEC afin de veiller à la protection des Données Personnelles.

Elle centralise également dans un document unique toutes les informations permettant aux Personnes Concernées de comprendre :



Quelles Données sont collectées ?



Dans quel(s) but(s) ?



Quels sont leurs droits sur leurs Données ?



3.2. Valeur

La PUDP n'a pas de valeur contractuelle. Elle n'engage pas les Personnes Concernées et ne leur impose pas d'obligations. Elle rappelle simplement les obligations légales et les engagements auxquels est tenue COGELEC.

4. Portée de la Politique

4.1. Champ d'application juridique

La démarche de COGELEC s'inscrit dans le cadre de la réglementation (au sens large) applicable en matière de protection des données à caractère personnel, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas (ci-après la « **Réglementation** ») et plus spécifiquement :

Règlements et directives de l'Union Européenne	<input checked="" type="checkbox"/>
Lois et décrets nationaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Recommandations et lignes directrices du CEPD (CNIL européennes)	<input checked="" type="checkbox"/>
Recommandations et lignes directrices des autorités de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>
Décisions de justice	<input checked="" type="checkbox"/>

Les engagements de COGELEC pourraient donc évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, de la doctrine du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et des autorités de contrôle et des décisions des juges compétents.

4.2. Champ d'application territorial

Les principes et engagements inscrits dans la PUDP ont été adoptés conformément à la Réglementation. Ils s'appliquent dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et Benelux.

Par exception, tout engagement spécifique à un territoire s'appliquera à ce seul territoire et sera signalé dans la PUDP.

4.3. Champ d'application matériel

La PUDP s'applique à tous les prospects, clients (gestionnaires d'immeubles à usage privé ou public, installateurs, distributeurs, etc.), fournisseurs et/ou utilisateurs des produits et services de COGELEC, quelle que soit la marque concernée Hexact®, Intratone®, Kibolt® et Rozoh® etc.

5. Responsabilité de COGELEC FRANCE et de ses filiales

5.1. COGELEC FRANCE

COGELEC SA
ZI de Maunit, 370 rue de Maunit - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
RCS La Roche-sur-Yon B 433 034 782
+ 33 (0)2 51 65 05 79 - info@cogelec.fr

COGELEC FRANCE a pour rôle de commercialiser ses produits et services en France et au sein de l'Espace Économique Européen. Surtout, elle détermine la politique du groupe en matière de développement de nouveaux produits et met en œuvre celle-ci. Elle gère techniquement l'infrastructure et les matériels de l'ensemble du groupe.

A ce titre, COGELEC FRANCE agit en tant que Responsable du Traitement à chaque fois qu'elle traite des Données Personnelles dans le cadre de la gestion de ses relations commerciales, de manière générale, avec ses prospects, clients, fournisseurs, en France et au sein de l'Espace Économique Européen.

Elle l'est également pour tous les Traitements des Données mis en œuvre via ses différents produits et solutions (ex. : gestion des accès à ses plateformes de gestion), quand bien même ceux-ci seraient commercialisés à l'étranger, par ses filiales.

5.2. Les filiales

Les filiales INTRATONE UK, INTRATONE GMBH et INTRATONE BV développent librement leur activité commerciale sur leurs territoires respectifs, à savoir le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Bénélux. Elles agissent donc en tant que Responsable du Traitement



autonome lorsqu'elles traitent les Données de leurs prospects, clients et fournisseurs, sur ces territoires.

Les filiales peuvent également assister leurs clients ou les utilisateurs des solutions de contrôle d'accès. Dans ce cas, elles peuvent être amenées à traiter des Données Personnelles pour leur propre compte.

INTRATONE UK

Power Road Studios, 114 Power Road, London, W4 5PY
Company number : 1120035
+ 44 (0)208 037 9012 - info@intratone.uk.com

INTRATONE GMBH

Niederkasseler Lohweg 191 40547 Düsseldorf
Registration number: HRB 338
+ 49 (0)211 601 770 0- info@intratone.de

INTRATONE BV

Kuiperbergweg 40 1101 AG AMSTERDAM
Registration number (RSIN) : 859300432
+31 (0)20 788 3401 - info@intratone.nl

6. Organisation – gouvernance

6.1. Délégué à la protection des Données (Groupe)

COGELEC a désigné un Délégué à la Protection des Données (« **DPO** »). Il est accompagné par des avocats spécialistes au sein de chaque filiale.

Le DPO conseille et informe COGELEC en matière de protection des Données Personnelles.

Il vérifie la conformité de COGELEC à la Réglementation et veille au respect des droits des Personnes Concernées. Ces dernières peuvent, notamment, le contacter en cas de difficultés rencontrées lors de l'exercice de leurs droits.

Identité	Coordonnées
SPARLANN (avocat et DPO externe) 1 rue Raoul PONCHON 35000 RENNES	dpo@cogelec.fr ZI de Maunit, 370 rue de Maunit - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE

6.2. Relais – référents RGPD

COGELEC a, par ailleurs, mis en place une gouvernance au sein du groupe pour assurer une mise en œuvre efficace de ses engagements.

Le DPO est notamment épaulé par un comité de pilotage opérationnel qui assure avec lui le suivi des dossiers au sein de COGELEC FRANCE.

COGELEC a également identifié des référents RGPD au sein de chaque service de COGELEC FRANCE et au sein des filiales, assistés du DPO et des avocats spécialistes au sein de chaque filiale.

Les référents remontent au DPO toutes interrogations en matière de protection de données et répondent à ces questions sur un plan opérationnel.

6.3. CNIL – autorité de contrôle chef de file

L'autorité de contrôle compétente pour tout Traitement transfrontalier effectué entre COGELEC FRANCE et ses filiales est la [CNIL](#).

7. Principe gouvernant l'utilisation des Données

7.1. Des finalités déterminées, explicites et légitimes

COGELEC traite les Données Personnelles des Personnes Concernées pour remplir des **objectifs déterminés, explicites et légitimes**.

EX. Gérer la relation client, gérer ses sites Internet et applications mobiles, collecter les demandes de changements de gestionnaires de résidence...



Les Données peuvent être utilisées ultérieurement de manière compatible avec ces objectifs. COGELEC en informe la Personne Concernée par la présente PUDP et, si nécessaire, par toute autre notice ou mention d'informations.

7.2. Un Traitement licite

Conformément à la Règlementation, les Traitements ne sont mis en œuvre par COGELEC que s'ils sont justifiés par **l'une des bases légales** suivantes :

7.2.1. Consentement

Le Traitement de Données effectué par COGELEC peut reposer sur le **consentement** de la Personne Concernée.

EX. COGELEC sollicite le consentement des internautes avant de collecter leurs données personnelles, via les cookies, à des fins de mesure d'audience.

Dans cette hypothèse, COGELEC s'engage à ce que :

- Le consentement soit sollicité de manière **éclairée** : la Personne Concernée est informée, *notamment*, de la finalité du Traitement ;
- Le consentement soit **spécifique** : il est donné dans le cadre d'un seul Traitement, pour une finalité déterminée. Si un Traitement comporte plusieurs finalités, la Personne Concernée peut consentir ou refuser par finalité ;
- Le consentement soit **libre** : la Personne Concernée se voit offrir un choix réel, sans subir de conséquences négatives en cas de refus ;
- Le consentement soit **univoque** : il est donné par le biais d'un acte positif clair tel que le paramétrage technique par la Personne Concernée de l'outil de gestion des cookies.

La Personne Concernée est informée, avant de donner son consentement, qu'elle peut retirer celui-ci à tout moment.

7.2.2. Intérêt légitime

COGELEC peut Traiter les Données Personnelles des Personnes Concernées lorsqu'elle poursuit des **intérêts légitimes**.

EX. COGELEC a un intérêt légitime à répondre aux demandes de contact qui lui sont adressées, à gérer les accès à ses sites et applications mobiles, à recueillir des avis en ligne...

Dans ce cas, COGELEC rappelle à la Personne Concernée qu'elle dispose d'un droit de s'opposer au Traitement.

Si la Personne Concernée s'oppose au Traitement, COGELEC ne traite plus les Données Personnelles, sauf si elle démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour poursuivre le Traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la Personne Concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

7.2.3. Exécution de mesures précontractuelles, d'un contrat

Le Traitement peut être mis en œuvre s'il est nécessaire à **la conclusion et/ou l'exécution d'un contrat** liant COGELEC à la Personne Concernée.

EX. COGELEC a besoin de traiter les données de ses clients pour assurer le suivi de l'exécution de la prestation commandée par ces derniers.

7.2.4. Respect d'une obligation légale

La licéité du Traitement peut, enfin, reposer sur le respect par COGELEC d'une **obligation imposée par la loi**.

EX. COGELEC est tenue, en vertu de la loi française, de collecter et conserver pendant un an les données de connexion des utilisateurs de ses sites internet et applications mobiles dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la délinquance grave, de la prévention des menaces graves contre la sécurité publique et de la sauvegarde de la sécurité nationale.



7.3. Un Traitement loyal et transparent

De manière générale, les Données sont collectées directement auprès des Personnes Concernées. Elles peuvent également être transmises à COGELEC par des tiers.

EX. COGELEC peut collecter certaines données par l'intermédiaire de ses clients bailleurs sociaux ou syndics, des installateurs ou distributeurs de ses produits.

Dans tous les cas, les données sont collectées **loyalement**, jamais à l'insu des Personnes Concernées.

COGELEC **informe** les Personnes Concernées de chaque Traitement qu'elle met en œuvre par le biais de la PUDP, de clauses spécifiques dans ses contrats et des mentions d'information présentes sous chaque formulaire de collecte, y compris en ligne.

7.4. Une minimisation des Données

COGELEC veille à **limiter** la collecte de Données à ce qui est strictement nécessaire au regard de l'objectif poursuivi.

Les Personnes Concernées contrôlent toutefois les Données qu'elles communiquent. Elles ne sauraient donc à ce titre reprocher à COGELEC de traiter des Données non nécessaires, alors même qu'elles les auraient transmises de leur propre initiative, sans que COGELEC ne les ait demandées.

Les activités de COGELEC nécessitent de collecter des informations à l'occasion de l'exécution de mesures précontractuelles ou de contrats, ou conformément à des obligations légales et réglementaires. Cette nécessité est indiquée à la Personne Concernée par l'intermédiaire d'une mention spécifique directement dans le formulaire de collecte. En l'absence de communication de ces informations, la demande de la Personne Concernée ne pourra pas être examinée ou son Traitement sera retardé.

7.5. Des Données exactes et tenues à jour

COGELEC s'engage à mettre en place des mesures pour s'assurer que les Données de la Personne Concernée sont **exactes, mises à jour et corrigées**, le cas échéant.

En tout état de cause, toute Personne Concernée peut solliciter que ses Données soient mises à jour en contactant COGELEC.

7.6. Une protection des Données dès la conception et par défaut

COGELEC s'engage à respecter la Règlementation **dès la mise en place** du Traitement.

Par ailleurs, COGELEC s'engage, lors de la mise en œuvre du Traitement et notamment, lorsqu'elle recourt à des technologies, y compris fournies par des prestataires, à ce que ces derniers et elle-même prennent en compte les principes suivants :

- Le Traitement est limité à ce qui est nécessaire.
- L'accès aux Données est limité aux seules personnes qui doivent y avoir accès.
- Les Données ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire ou au-delà de la durée légale.
- La Règlementation est respectée.

En particulier, COGELEC s'engage à ce que ses sites Internet et applications mobiles respectent les principes énoncés ci-dessus.

8. Conservation limitée des Données

COGELEC conserve les Données des Personnes Concernées **pendant le seul temps nécessaire** à l'accomplissement de l'objectif poursuivi au moment de la collecte et/ou **pour le délai fixé par voie légale et/ou réglementaire**.

COGELEC est susceptible de conserver plus longtemps certaines Données afin de lui permettre d'exercer ou faire la preuve d'un droit. Dans ce cas, les Données sont **archivées** par COGELEC et conservées pendant une durée qui tient compte des délais de prescription de droit commun des actions civiles et pénales applicables sur les territoires concernés.

En cas de collecte de Données Personnelles pour plusieurs finalités, celles-ci sont conservées jusqu'à l'épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

9. Sensibilité des Données

COGELEC s'engage à ne pas traiter de Données dites « sensibles ».



Les Données « sensibles » sont les informations qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, les données biométriques permettant d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une Personne Concernée.

10. Sécurité des Données

COGELEC accorde une importance toute particulière à la **sécurité** et à la **confidentialité** des Données.

Cette question étant toutefois l'affaire de tous, la Personne Concernée est invitée à prendre les précautions qui s'imposent lors de la communication de ses Données et à adopter les bonnes pratiques en matière d'hygiène numérique.

10.1. Mesures de sécurité

COGELEC met en place toutes mesures organisationnelles et techniques appropriées afin d'assurer la sécurité des Données et protéger ces dernières, contre toute perte, altération, divulgation et contre tout accès non-autorisé.

EX. Une journalisation des accès aux bases de données les plus sensibles est assurée ; COGELEC met en place des actions de sensibilisation de ses collaborateurs et diffuse des recommandations de bonnes pratiques quant à l'utilisation de leurs postes de travail informatique ; COGELEC vérifie les garanties proposées par ses prestataires en matière de sécurité...

10.2. Gestion des violations de Données

Une violation de Données Personnelles se définit comme un « *incident de sécurité, d'origine malveillante ou non et se produisant de manière intentionnelle ou non, ayant comme conséquence de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de Données Personnelles* ».

En cas de violation de ce type, COGELEC s'engage à :

- Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour mettre un terme à la violation ;

- Notifier la violation à l'autorité de contrôle compétente, au plus tard, dans les soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance, et ce, sous réserves des dispositions de l'article 33 du RGPD ;
- Avertir, dans les meilleurs délais, les Personnes Concernées, si la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

11. Destinataires des Données Personnelles

11.1. Services internes

Au sein de COGELEC, seuls les salariés dont le rôle est de mettre en œuvre le Traitement peuvent accéder aux Données Personnelles concernant ce dernier.

COGELEC FRANCE peut accéder à certaines Données traitées par les filiales INTRATONE UK, INTRATONE GMBH et INTRATONE BV. A titre d'exemple, dans le cadre de son service d'assistance aux utilisateurs, le service support de COGELEC FRANCE peut être amené à échanger avec le service technico-commercial de la filiale concernée.

11.2. Prestataires

Les Données Personnelles peuvent être communiquées ou être accessibles aux prestataires de COGELEC.

Il peut s'agir par exemple de prestataires de services informatiques (ex. fournisseur de la messagerie électronique, prestataire en charge de l'hébergement et de la maintenance des sites Internet et applications mobiles etc.).

Il peut également s'agir de prestataires qui assurent une fonction de conseil (ex. auditeur sécurité, conseil juridique, avocat, consultant, expert-comptable, commissaire aux comptes, etc.).

COGELEC s'assure que tous les prestataires auxquels elle a recours présentent les garanties suffisantes en matière de protection des Données, en particulier s'agissant de leur confidentialité et de leur sécurité

11.3. Destinataires externes



COGELEC peut communiquer certaines Données Personnelles à ses clients (ex. bailleurs sociaux). Cette communication est justifiée par le fait que le Traitement mis en œuvre par COGELEC s'inscrit dans le cadre de la fourniture de matériels, solutions, services au client.

COGELEC peut, enfin, de manière exceptionnelle, être amenée à communiquer les Données des Personnes Concernées à des tiers autorisés tels que les institutions fiscales ou les autorités judiciaires.

12. Transfert de Données hors EEE

Les Données Personnelles des Personnes Concernées sont stockées sur des serveurs situés en France.

Dans la mesure du possible, COGELEC s'efforce de ne pas les transférer en dehors de l'Espace Économique Européen (ci-après « EEE »).

Lorsque cela n'est pas possible, COGELEC procède au transfert de Données de manière sécurisée uniquement et dans le respect de la Réglementation.

Ainsi, COGELEC ne transfère les Données aux seuls destinataires hors EEE qui, selon les cas :

- se conforment aux conditions prévues dans la PUDP,
- disposent d'une réglementation assurant un niveau de protection adéquat,
- intègrent dans leurs contrats ou acceptent de signer des clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne.

Pour en savoir plus, la Personne Concernée peut contacter la DPO de COGELEC.

EX. COGELEC FRANCE transfère des Données à sa filiale INTRATONE UK, située au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni a fait l'objet d'une décision d'adéquation le 28 juin 2021.

13. Technologies – cookies

Lors de ses visites sur les sites et applications mobiles édités par COGELEC, des cookies et traceurs peuvent être installés sur le terminal de la Personne Concernée. Un cookie est un petit fichier texte enregistré et /ou lu par un navigateur sur le disque dur du matériel utilisé par la Personne Concernée.

Les cookies permettent aux sites et applications mobiles de reconnaître le navigateur, lequel les conservera pendant une certaine durée et le renverra au serveur web chaque fois que la Personne Concernée s'y reconnectera.

Ils permettent aux sites et applications de bien fonctionner, d'optimiser leur ergonomie et leurs fonctionnalités, de personnaliser leurs contenus, ou encore d'analyser la navigation et la fréquentation des internautes sur ces outils.

14. Droits des Personnes Concernées

Conformément à la Réglementation, toute Personne Concernée bénéficie des droits suivants :



Information

Elle est informée de façon claire, transparente, compréhensible et aisément accessible sur la manière dont COGELEC Traite ses Données et sur ses droits.



Accès

Si elle en fait la demande, COGELEC peut lui communiquer une copie de ses Données. COGELEC peut exiger des frais pour toute demande de copie supplémentaire.



Rectification

Elle peut demander à COGELEC de rectifier ses Données si elles sont inexactes ou périmées ou de les compléter si elles sont incomplètes.



Opposition

Elle peut s'opposer au Traitement de ses Données sauf si celui-ci est justifié par l'intérêt légitime et impérieux de COGELEC.



Effacement

Elle peut demander la suppression de ses Données, à moins que COGELEC ne soit contrainte de les conserver pour des motifs légaux ou légitimes.



Limitation

Dans certains cas, elle peut demander que le Traitement de ses Données Personnelles soit temporairement suspendu.



Portabilité

Si le Traitement est fondé sur son consentement ou sur un contrat et qu'il est effectué à l'aide de procédés automatisés, elle peut demander à COGELEC de lui transmettre ses Données ou les communiquer à un tiers.



Retrait du consentement

Lorsque le Traitement de ses Données est fondé sur son consentement, elle peut retirer ce dernier à tout moment.



Directives post-mortem

Elle peut formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données après sa mort.



Réclamation

Elle peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle pour contester une décision de COGELEC au sujet de ses Données. Elle est toutefois invitée à contacter COGELEC avant d'introduire une telle réclamation.

COGELEC s'engage à répondre à toute demande dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le respect des délais légaux. Si elle n'est pas en mesure d'identifier l'auteur de la demande, COGELEC peut demander à la Personne Concernée de rapporter toute preuve utile pour l'identifier.

Pour en savoir plus, la Personne Concernée peut contacter la DPO de COGELEC.